

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 433

15 février 2016

SOMMAIRE

Asad Pneu S.à r.l.	20783	Schroder European Property Investment No.1 S.A.	20739
Fitonia S.A., SPF	20744	SFLW S.A.	20782
Glass Holding S.A.	20747	SHCO 78 S.à r.l.	20763
Kaptur SLP	20743	Simabo Sàrl	20739
Luxpai Holdo S.à r.l.	20755	Simile Venture Partners SPF S.A.	20776
Macaines Mining Properties S.à r.l.	20747	Statpro S.A.	20741
Mahal Investments	20745	Summit Partners WT-B S.à r.l.	20766
MCH Lux III	20749	Taxioma s.à r.l.	20740
Mediso-Formations S.à r.l.	20751	Taxioma s.à r.l.	20740
Morris - HCF S.à r.l.	20738	THIMA-BOIS Holzagentur & Handel S.à r.l.	20742
MPO Lux S.à r.l.	20753	Times Square Propco S.à r.l.	20770
Myriado Cleantech GmbH	20738	Transports Frères S.à r.l.	20773
New Mark S.à r.l.	20756	Triple G S.à r.l.	20740
Oana S.à r.l.	20758	Triple G S.à r.l.	20740
Oana S.à r.l., SPF	20758	Tyria S.A.	20740
OCM Luxembourg EPF III Tie Holdings S.à r.l.	20784	United Services S.A.	20742
Onidy S.A.	20738	U-R Lab Luxembourg S.à r.l.	20742
Op Breetdreisch S.A.	20738	US Pharmacia S.à r.l.	20742
Personem (SPF) S.A.	20768	Vector Holdings S.à r.l.	20740
Pro Pneu Nord S.à r.l.	20783	VILLMOND Luxembourg S.à r.l.	20741
Redimco S.à r.l.	20738	Viscom S.à r.l.	20741
Roamatic Administration S.à r.l.	20780	VIY Growth Fund-Sicav-sif	20742
Santa Luçia S.A.	20739	Voyages Ecker S.à.r.l.	20741
Santa Luçia S.A.	20739	Wood & Energy S.A.	20741
Scarpex S.A.	20739		

Op Breetdreisch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.797.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015212707/12.

(150237542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Redimco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015212773/12.

(150238544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Morris - HCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.
R.C.S. Luxembourg B 165.916.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Eric Billen

Le gérant

Référence de publication: 2015212605/12.

(150238044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Myriado Cleantech GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2, rue Kalchesbruck.
R.C.S. Luxembourg B 99.035.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212609/9.

(150238833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Onidy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.798.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212705/9.

(150238504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Scarpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 93.378.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 28/12/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2015212856/12.

(150237992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Simabo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, Berler Strooss, Résidence Belle-vue.

R.C.S. Luxembourg B 92.550.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 18/12/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2015212874/12.

(150238496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Santa Luçia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 82.567.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANTA LUÇIA S.A.

Référence de publication: 2015212823/10.

(150238090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Santa Luçia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 82.567.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANTA LUÇIA S.A.

Référence de publication: 2015212824/10.

(150238091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Schroder European Property Investment No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 71.856.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212828/10.

(150237960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Triple G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 114.611.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212970/9.

(150237831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Triple G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 114.611.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212971/9.

(150237850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Tyria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 174.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212975/9.

(150237514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Vector Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212990/9.

(150238814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Taxioma s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212948/9.

(150238020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Taxioma s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212949/9.

(150238021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Statpro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 85-87, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 79.049.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L- 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015212905/14.

(150237795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Voyages Ecker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 64.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015212991/10.

(150238668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

VILLMOND Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 1, Jeckelsgass.

R.C.S. Luxembourg B 112.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.12.15.

Signature.

Référence de publication: 2015212997/10.

(150237870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Viscom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015212999/10.

(150238218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Wood & Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 148.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015213015/10.

(150237735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

THIMA-BOIS Holzagentur & Handel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.335.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015212953/14.

(150237875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

U-R Lab Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015212976/10.

(150238732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

US Pharmacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212986/10.

(150238122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

VIY Growth Fund-Sicav-sif, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 191.688.

Les comptes annuels au 30/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2015213002/11.

(150238489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

United Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 24.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015212985/9.

(150237830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Kaptur SLP, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 201.978.

—
STATUTES

*Extract of the memorandum of association in the form of a private deed for the Luxembourg special limited partnership
KAPTUR*

1. A special limited partnership was formed (hereafter the Company) on the 24th of November 2015.

2. The name of the Company is KAPTUR

3. Designation of the General Partners:

3.1. CAIBUO CAPITAL S. à R.L., a private limited company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 57 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies, under number B179292.

3.2. ESKIN S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 67 Rue du Rhone, 1207 Genève, Switzerland, registered with the Register of Commerce of Canton de Genève, under number CH-660.0.062.013-1

4. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations.

The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt securities. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

The Investment Strategy including the Investment Restrictions and Leverage and the description of the investment objectives and targeted assets are described in the Term Sheet in appendix 1.

5. The registered office of the Company is established in Luxembourg at the following address:

57 avenue de la Gare - L-1611 Luxembourg

6. The Company is established as from the 24th of November 2015 and for an unlimited duration.

7. The Company is managed jointly by two managers.

On the 24th November 2015, the following parties have been appointed as managers for an indefinite period:

7.1. CAIBUO CAPITAL S. à R.L., a private limited company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 57 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies, under number B179292.

7.2. ESKIN S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 67 Rue du Rhone, 1207 Genève, Switzerland, registered with the Register of Commerce of Canton de Genève, under number CH-660.0.062.013-1

Suit la version en langue française du texte qui précède:

Extrait des statuts de la société en commandite spéciale KAPTUR

1. Il a été constitué en date du 24 novembre 2015 une société en commandite spéciale (ci-après la Société).

2. La dénomination de la Société est KAPTUR

3. Désignation des associés commandités:

3.1. CAIBUO CAPITAL S. à R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 57 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B179292.

3.2. ESKIN S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Suisse, dont le siège social est situé au 67 Rue du Rhône, 1207 Genève, SUISSE, inscrite auprès du Registre du Commerce du Canton de Genève, sous le numéro CH-660.0.062.013-1

4. L'objet de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de créance et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. En outre, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine,

La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut émettre des titres, des obligations et tout type de titres de créance. Elle peut émettre, par voie de placement privé, tout type de titres de participation. Elle peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les produits de tous emprunts, à ses filiales, sociétés liées et d'autres sociétés. Elle peut aussi donner des garanties et nantir, céder, grever ou encore créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre compte et celui de toute autre société ou de la personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut effectuer aucune activité du secteur financier réglementée sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut utiliser des techniques, des moyens et instruments juridiques pour gérer ses investissements efficacement et de se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations de change, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière ou industrielle et toute transaction concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorise ou se rapporte à son objet social.

La stratégie d'investissement ainsi que les restrictions d'investissements et l'effet de levier et la description des objectifs d'investissements sont décrits dans la Term-Sheet en Appendice 1

5. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, à l'adresse suivante 57 avenue de la Gare - L-1611 Luxembourg

6. La Société a été constituée le 24 novembre 2015 pour une durée illimitée.

7. La Société est gérée conjointement par deux gérants:

En date du 24 novembre 2015, sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

7.1. CAIBUO CAPITAL S. à R.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 57 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B179292.

7.2. ESKIN S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Suisse, dont le siège social est situé au 67 Rue du Rhône, 1207 Genève, SUISSE, inscrite auprès du Registre du Commerce du Canton de Genève, sous le numéro CH-660.0.062.013-1

Référence de publication: 2015196970/91.

(150221359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Fitonia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.054.

L'an deux mille quinze le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FITONIA S.A., SPF» ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 180.054, immatriculée au Luxembourg suivant acte de transfert de siège reçu en date du 29 août 2013, publié au Mémorial C numéro 2740 du 2 novembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora GIBERT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora GIBERT prénommée.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 3.000 (trois mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la dissolution anticipée et de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs de la société et au commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2015 à la date de la présente assemblée.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

MERLIS S. à r.l. ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B0111320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes, pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 25 novembre 2015. 1LAC / 2015 / 37097. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015196814/63.

(150221099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Mahal Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 178.837.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of November.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

THERE APPEARED:

Stockade Investments (the "Sole Shareholder"), a société à responsabilité limitée transferred to the Grand Duchy of Luxembourg and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.612,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 24 November 2015;

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° Mahal Investments (the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.837, has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2065 of 26 August 2013.

The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

2° The share capital of the Company is fixed at forty thousand British pounds (£ 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of a par value of one British pound (£ 1.-) each;

3° The Sole Shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company (the “Liquidator”);

4° In such capacity, the Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the Sole Shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the Sole Shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the Sole Shareholder in the Company;

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Sole Shareholder;

7° The Liquidator and Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the Liquidator and Sole Shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts;

9° Discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates;

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 17 Charterhouse Street, London, EC1N 6RA, UK.

Whereof, the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the undersigned notary's office, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

A COMPARU:

Stockade Investments (l'Associé Unique), une société à responsabilité limitée transférée au Grand-Duché de Luxembourg et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.612,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° Mahal Investments (la “Société”), une société anonyme ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.837, transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 28 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2065 du 26 août 2013.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

2° Le capital social de la Société est fixé à quarante mille Livres sterling (£ 40.000,-) représentés par quarante mille (40.000,-) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre sterling (£ 1.-) chacune.

3° Par la présente, l'Associé Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);

4° En cette qualité, l'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de passif, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'Associé Unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société;

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'Associé Unique;

7° Le Liquidateur et Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le Liquidateur et Associé Unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes;

9° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leurs mandats;

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à 17 Charterhouse Street, Londres, EC1N 6RA, UK.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 2 décembre 2015. GAC/2015/10510. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197056/101.

(150221599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Glass Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 194.758.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1582 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196840/9.

(150221112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Macaines Mining Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.174.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of November.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

TVX Amalco S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, with registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.242 (the "Sole Member"),

duly represented by Mrs. Lydie BEURIOT, lawyer, with business address at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated on 20 November 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the Sole Member of Macaines Mining Properties S.à r.l., a company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B184.174 as société à responsabilité limitée with registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, formerly in existence under the laws of the Cayman Islands and incorporated in Luxembourg pursuant to a migration deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 27 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 820 of 31 March 2014, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on 24 August 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2913 on 23 October 2015, which deed was registered in the Trade and Companies Register on 7 September 2015, under number L150164379 (the “Company”).

The Sole Member sets out and requests the undersigned notary to enact:

As a result of a mistake occurred into the English and French version of the deed enacted by the undersigned notary on 24 August 2015, and registered with the Luxembourg Civils Deeds 1 on 28 August 2015, relation: 1LAC/2015/27356, the appearing party decide to rectify the fifth paragraph of the first resolution as follows:

«The Sole Member resolves that the Migration will be subject to the condition precedent that the Company is registered on the Companies’ House of Las Palmas (the “Condition Precedent”) and will be effective on the date in which the deed of migration was submitted for registration before the Company’s House of Las Palmas (the “Effective Date”).»

With no other outstanding points on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

TVX Amalco S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d’une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.242, (l’«Associé Unique»),

dûment représentée par Mme Lydie BEURIOT, avocate, ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d’une procuration du 20 novembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant est le seul associé de la société Macaines Mining Properties S.à r.l., une société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.174 sous la forme d’une société à responsabilité limitée avec son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, existant anciennement sous les lois des Îles Caïmans et constituée au Luxembourg suivant acte de migration de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 31 mars 2014, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 août 2015, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2913 du 23 octobre 2015, dépôt du 7 septembre 2015 n° L150164379 (la «Société»).

Le comparant, représenté comme il est dit ci-dessus, expose ce qui suit:

Suite à une erreur glissée dans la version anglaise et française de l’acte du notaire instrumentant en date du 24 août 2015, susdit et enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 août 2015, relation: 1LAC/2015/27356, le comparant décide de rectifier le cinquième paragraphe de la première résolution comme suit:

«L’Associé Unique décide que la Migration sera assujettie à la condition suspensive que la Société soit enregistrée auprès du registre des sociétés de Las Palmas (la «Condition Suspensive») et sera effective à la date à laquelle l’acte de migration espagnol aura Page 3 été soumis au registre des sociétés de Las Palmas (la «Date Effective»).»

Finalement, plus rien n’étant à l’ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d’une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: BEURIOT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 novembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 36654. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197055/80.

(150220658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

MCH Lux III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.637.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 3 Place des Bergues, Case Postale 1416, Geneva 1211, Switzerland, and registered under number CH-660-0407981-0, acting as trustee of the Popcorn Trust, a trust formed under the laws of England and Wales (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *in variatur* by the authorized representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up and representing all issued and outstanding shares of MCH Lux III, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under Luxembourg laws, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156637 and having a share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) (the Company).

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 2769, pages 132884 and seq. on December 16, 2010. The Company's articles of association (the Articles) have been amended on 27 March 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, then notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 1756, pages 84247 and seq. on 22 July 2013.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint, Fides (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41469, as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments, in kind and/or in cash, of the liquidation proceeds (avances sur boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and at the request of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de novembre.

Pardevant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Deutsche Fiduciary Services (Suisse) S.A., une société anonyme régie par le droit suisse dont le siège social se situe au 3 Place des Bergues, Case Postale 1416, Genève 1211, Suisse, et immatriculée sous le numéro CH-660-0407981-0, agissant en qualité de fiduciaire (trustee) de Popcorn Trust, une fiducie (trust) organisée selon le droit d'Angleterre et du pays de Galles (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et représentant la totalité des parts sociales émises et en circulation de MCH Lux III, une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 156637 et disposant d'un capital social s'élevant à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) (la Société).

II. La Société a été constituée le 9 novembre 2010, suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2769, pages 132884 et suivantes du 16 décembre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 27 mars 2013, suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1756, pages 84247 et suivantes en date du 22 juillet 2013.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Fides (Luxembourg) S.A., une société anonyme dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41469, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs dans l'accomplissement de sa mission.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à accomplir toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des avances sur le boni de liquidation, en nature et/ou en numéraire, conformément à l'article 148 de la Loi, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de la totalité de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu du notaire par son prénom, nom de famille, état civil et lieu de résidence, celui-ci signe le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36748. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197080/125.

(150221237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Mediso-Formations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 26, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 201.983.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

Monsieur MELAT Alain, Cadre de santé, Infirmier Urgentiste, Pompier, Formateur, né le 11 juillet 1963 à F-Toul, demeurant à F-57050 Longeville-les-Metz, 22, Rue du Fort

Madame LAVIGNE Corinne, Assistante de Soins en Gériatrie, Formatrice, aide médico-psychologique, née le 06 mars 1966 à F-Bethune, France, demeurant à F-57050 Longeville-les-Metz, 22, Rue du Fort

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet dans le domaine de la Santé et du secteur Médico-Social: l'audit et l'expertise, le conseil en ressources humaines, la formation continue médicale et paramédicale, la formation des personnels en secteur sanitaire et médico-social en institution et à domicile, la formation des aidants familiaux, la recherche en matière de formations et de méthodes pédagogiques, l'organisation de congrès et de séminaires, l'aménagement, l'agencement et l'optimisation de lieux de vie (Home Organising, Décoration d'intérieur), la mise en valeur de brevets, de licences, de concepts, de marques, de labels ou d'outils pédagogiques développés par la société.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "MEDISO-Formations S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil quinze.

Souscription et libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

1. Monsieur MELAT Alain, pré qualifié	80 parts
2. Madame LAVIGNE Corinne, pré qualifiée	<u>20 parts</u>
TOTAL: Cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille six cents euros (1.600.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré qualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Monsieur MELAT Alain, pré qualifié, est nommé gérant technique pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2021.

2. Madame LAVIGNE Corinne, pré qualifiée, est nommée gérante administrative pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2021.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle d'un gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-7240 Bereldange, 26, Route de Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: A. MELAT, C. LAVIGNE, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27177. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197085/103.

(150221456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

MPO Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 18-22, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 201.973.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze le vingt novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Serge Roger MILBERT, indépendant, né à Ettelbruck le 18 août 1972, demeurant au 68, Cité op Soltgen, L-3862 Schifflange;

2.- Monsieur Marco Théodore Valère PEIFFER, retraité CFL, né à Esch-sur-Alzette le 08 mars 1958, demeurant au 52, Cité op Soltgen, L-3862 Schifflange; et

3.- Madame Christiane Pierrette Marie-Josée NOESEN, gérante de sociétés, née à Esch-sur-Alzette le 14 août 1962, demeurant au 52, Cité op Soltgen, L-3862 Schifflange.

Lesquels comparants ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MPO LUX S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mondercange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin d'optique ainsi que l'achat, la vente et la représentation d'articles et accessoires de la branche.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), est applicable.

En cas de cession des parts sociales, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations. Le ou les gérant(s) est(sont) révocable(s) à tout moment par l'assemblée générale.

Le(s) gérant(s) peut(peuvent) nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le(s) gérant(s) est(sont) habilité(s) à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa(leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui(eux) au nom de la société; simple(s) mandataire(s), il(s) n'est(ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son(leur) mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, désigné(s) par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi de 1915.

Le ou les liquidateur(s) aura(ont) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Serge Milbert, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Marco Peiffer, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
3.- Madame Christiane Noesen, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la société pour une durée illimitée:

Monsieur Serge Milbert, prénommé (gérant technique);

Madame Christiane Noesen, prénommée (gérant administratif).

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-3898 Foetz, 18-22, Rue du Brill

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement constituée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Serge Milbert, Marco Peiffer, Christiane Noesen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 24 novembre 2015. 1LAC / 2015 / 36991. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015197110/114.

(150221195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Luxpai Holdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.250.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 1^{er} novembre 2015

Le siège social de la société est transféré à compter à compter du 1^{er} novembre 2015 au 23 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015196153/12.

(150219968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

New Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 201.759.

—
In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of November.

Before the undersigned, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

New Mark Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "New Mark S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 18 November 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Company"). The Articles of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 147,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000.-) by the creation and issue of one hundred forty-seven thousand five hundred (147,500) shares of the Company (the "New Shares"), each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and the rights and obligations as set out in the Articles, together with a share premium in a total amount of one million three hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,327,500.-) paid up through a contribution in cash.

Subscription and Payment

New Mark Holding S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe for and fully pay up all of the New Shares by a contribution in cash for a total amount of one million four hundred seventy-five thousand Euro (EUR 1,475,000.-) with an amount of one hundred forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 147,500.-) allocated to the share capital of the Company and an amount of one million three hundred twentyseven thousand five hundred Euro (1,327,500.-) allocated to the share premium account of the Company.

The funds corresponding to such contribution in cash are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary.

Second resolution

To reflect the above decision, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 (Share capital) of the Articles which shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000.-) divided into one hundred sixty thousand (160,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de novembre.

Par-devant le soussigné Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

New Mark Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "New Mark S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 18 novembre 2015, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante représentant 100% du capital social requière le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quarante-sept mille cinq cents euros (147.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent soixante mille euros (160.000,- EUR) par la création et l'émission de cent soixante mille (160.000) parts sociales de la Société (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et les droits et obligations tel que définis dans les Statuts, par un apport en numéraire.

Souscription et paiement

New Mark Holding S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à et libérer intégralement toutes les Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant total d'un million quatre cent soixante-quinze mille euros (1.475.000 EUR) avec un montant de cent quarante-sept mille cinq cents euros (147.500,- EUR) alloué au capital social de la Société et un montant d'un million trois cent vingt-sept mille cinq cents euros (1.327.500,- EUR) alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Les fonds correspondants à cet apport en numéraire sont maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été produite au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Afin de refléter les décisions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 (Capital social) des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160.000,- EUR) représenté par cent soixante mille (160.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Fait et passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 30 novembre 2015. Relation: DAC/2015/20411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 04 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197122/112.

(150220497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

**Oana S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Oana S.à r.l., SPF).**

Capital social: EUR 1.942.130,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.120.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of November.

In front of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Ms. Chantal Gut Revoredo, born on 21 January 1974 in Buenos Aires, Argentina and residing in Calle Alcalá 101, Planta 8, Puerta 1, 28009 Madrid, Spain (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of "OANA S.à r.l., SPF", a Luxembourg "Société à Responsabilité Limitée - Société de Gestion de Patrimoine Familial" incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174.120 (the "Company").

II. That the 194,213 (one hundred ninety four thousand two hundred thirteen) shares of a nominal value of EUR 10 (10 Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time;
3. Change of name of the Company from "OANA S.à r.l., SPF" to "OANA S.à r.l.", with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time;
4. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time;
5. Modification of the corporate object of the Company with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time;
6. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time and subsequent conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the company;
7. Decrease of the subscribed share capital of the Company further to the conversion mentioned above, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time, by a certain amount so that the share capital of the Company will amount to USD 1,942,130 (one million nine hundred forty-two thousand one hundred thirty United States Dollars) by the decrease of the nominal value of all the shares of the Company so that each share of the Company will have a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars);
8. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time; and
9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to amend article 1 of the Company's articles of association, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time, so that it reads as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").”

Third resolution:

It is resolved to change the name of the Company from “OANA S.à r.l., SPF” to “OANA S.à r.l.” with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time.

Fourth resolution:

As a consequence of the above resolution, it is resolved to amend article 2 of the Company's articles of association, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time, so that it reads as follows:

“ **Art. 2.** The company's name is "OANA S.à r.l.”.”

Fifth resolution:

It is resolved to amend the corporate object of the Company, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time and restate article 3 of the Company's articles of association, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time, so that it reads as follows:

“ **Art. 3.** The object of the Company is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third party lender of the Affiliates);
- (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
- (7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

It is also noted that further to the modification of the corporate object of the Company, it will no longer be governed by the law of 11 May 2007 on family wealth management companies, as amended.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to convert, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time, the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars using the exchange rate EUR/USD of 1.21416 provided by the website www.oanda.com as at 1st January 2015.

It is further resolved to subsequently convert, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time, the currency of the nominal value of all shares of the Company from EUR 10 (ten Euro) to USD 12.1416 (twelve point one four one six United States Dollars) each.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 2,358,056.5608 (two million three hundred fifty-eight thousand fifty-six point five six zero eight United States Dollars) represented by 194,213 (one hundred

ninety-four thousand two hundred thirteen) shares with a nominal value of USD 12.1416 (twelve point one four one six United States Dollars) each.

Seventh resolution:

The Sole Shareholder further resolves to decrease the share capital of the Company further to the conversion mentioned above, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time, by an amount of USD 415,926.5608 (four hundred fifteen thousand nine hundred twenty-six point five six zero eight United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 2,358,056.5608 (two million three hundred fifty-eight thousand fifty-six point five six zero eight United States Dollars) to USD 1,942,130 (one million nine hundred forty-two thousand one hundred thirty United States Dollars) by the decrease of the amount of the nominal value of the 194,213 (one hundred ninety-four thousand two hundred thirteen) shares of the Company from USD 12.1416 (twelve point one four one six United States Dollars) each to USD 10 (ten United States Dollars) each.

It is further resolved that the surplus amounting to USD 415,926.5608 (four hundred fifteen thousand nine hundred twenty-six point five six zero eight United States Dollars) and resulting from the above share capital decrease will be allocated, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time, to the share premium account of the Company.

Eighth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association, with retroactive effect as at 1st January 2015 at 3:00 AM Luxembourg time, so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 1,942,130 (one million nine hundred forty-two thousand one hundred thirty United States Dollars), represented by 194,213 (one hundred ninety four thousand two hundred thirteen) ordinary shares, each with a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars) (the "Shares" and each a "Share") and with such rights and obligations as set out in articles 21 and 24 of the present Articles.”

(...)

The remaining paragraphs of article 8 shall remain unchanged.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onzième jour de novembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mlle Chantal Gut Revoredo, née le 21 janvier 1974 à Buenos Aires, Argentine et résidant Calle Alcalá 101, Planta 8, Puerta 1, 28009 Madrid, Espagne (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «OANA S.à r.l., SPF», une société à responsabilité limitée - société de gestion de patrimoine familiale luxembourgeoise, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, régie par les lois luxembourgeoises, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.120 (la «Société»).

II.- Que les 194.213 (cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise;
3. Changement de la dénomination de la Société de «OANA S.à r.l., SPF» en «OANA S.à r.l.» avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise;
4. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise;
5. Modification de l'objet social de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise;
6. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars américains avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise et conversion subséquente de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société;
7. Réduction du capital social souscrit de la Société suite à la conversion mentionnée ci-dessus avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise, d'un certain montant afin que le capital social s'élève à 1.942.130 USD (un million neuf cent quarante-deux mille cent trente Dollars américains), par la réduction de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société afin que chaque part sociale de la Société ait une valeur nominale de 10 USD (dix Dollars américains);
8. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise; et

9. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l' Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est ensuite unanimement décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise, afin de le lire comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Troisième résolution:

Il est décidé de changer la dénomination de la Société de «OANA S.à r.l., SPF» en «OANA S.à r.l.» avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise.

Quatrième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise, afin de le lire comme suit:

« **Art. 2.** La dénomination de la Société est «OANA S.à r.l.».

Cinquième résolution:

Il est décidé de modifier l'objet social de la Société, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise et de refondre l'article 3 des statuts de la Société, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise, afin de le lire comme suit:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Il est également noté que suite à la modification de l'objet social de la Société, celle-ci ne sera plus régie par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise, la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars américains en utilisant le taux de change EUR/USD de 1,21416 (un virgule deux un quatre un six) fourni par le site internet www.oanda.com au 1^{er} janvier 2015.

Il est en outre décidé de subséquentement convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise, la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société de 10 EUR (dix Euros) à 12,1416 USD (douze virgule un quatre un six Dollars américains) chacune.

Il résulte de ce qui précède que le capital social de la Société s'élève désormais à 2.358.056,5608 USD (deux millions trois cent cinquante-huit mille cinquante-six virgule cinq six zéro huit Dollars américains) représenté par 194.213 (cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de 12,1416 USD (douze virgule un quatre un six Dollars américains) chacune.

Septième résolution:

L'Associé Unique décide en outre de réduire le capital social de la Société suite à la conversion mentionnée ci-dessus, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise, d'un montant de 415.926,5608 USD (quatre cent quinze mille neuf cent vingt-six virgule cinq six zéro huit Dollars américains) afin de le réduire de son montant actuel de 2.358.056,5608 USD (deux millions trois cent cinquante-huit mille cinquante-six virgule cinq six zéro huit Dollars américains) à 1.942.130 USD (un million neuf cent quarante-deux mille cent trente Dollars américains) par la réduction du montant de la valeur nominale des 194.213 (cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent treize) parts sociales de la Société de 12,1416 USD (douze virgule un quatre un six Dollars américains) chacune à 10 USD (dix Dollars américains) chacune.

Il est en outre décidé que le surplus d'un montant de 415.926,5608 USD (quatre cent quinze mille neuf cent vingt-six virgule cinq six zéro huit Dollars américains) et résultant de la réduction de capital social ci-dessus sera alloué, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise, au compte de prime d'émission de la Société.

Huitième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 à 3.00 heures, heure luxembourgeoise, afin de le lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 1.942.130 USD (un million neuf cent quarante-deux mille cent trente Dollars américains), représenté par 194.213 (cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent treize) parts sociales ordinaires, chacune d'une valeur nominale de 10 USD (dix Dollars américains) (les «Parts Sociales», et chacune «Part Sociale») et conférant les droits et obligations y attachés tels que décrits aux articles 21 et 24 des présents Statuts.»

(...)

Les autres paragraphes de l'article 8 resteront inchangés.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour fixé en-tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015197147/263.

(150220406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

SHCO 78 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.910.

In the year two thousand and fifteen, the thirtieth day of October.

Before Us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

STRB Investments I.S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.659 and having a share capital of EUR 12,500.- (STRB),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.658 and having a share capital of EUR 12,500.- (Burdaras and together with STRB, the Shareholders),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders holds all the shares in the share capital of SHCO 78 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Company under number B 187.910 (the Company);

II. That the Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on July 18, 2014, published on August 20, 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2203. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

III. That the Shareholders wish to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

IV. That the Shareholders wish to resolve on the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 2. Appointment of I.L.L. Services S.à r.l. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 3. Determination of the powers and duties of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
 4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
 5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
 6. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their mandate;
- and

7. Miscellaneous.

V. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.141, as Liquidator. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall prepare and submit to the approval of the Shareholders the management report together with the Company's balance sheet and profit and loss accounts for the financial year ended on December 31, 2014.

The Liquidator shall be entitled also to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'octobre.

Pardevant Nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

STRB Investments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.659 et disposant d'un capital social de EUR 12.500,- (STRB),

dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.658 et disposant d'un capital social de EUR 12.500,- (Burdaras et avec STRB, les Associés),

dûment représenté par Régis Galiotto, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de SHCO 78 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500,- et dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.910 (la Société).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juillet 2014, publié le 20 août 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2203. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de cette dernière.

III. Que les Associés souhaitent procéder à la dissolution de la Société et à sa mise en liquidation;

IV. Que les Associés souhaitent prendre les résolutions suivantes:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de I.L.L. Services S.à r.l. en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision selon laquelle le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique;
6. Décision d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats; et
7. Divers.

V. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.141, et disposant d'un capital social de EUR 12,500 comme Liquidateur. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à préparer et soumettre à l'approbation des Associés le rapport de gestion ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes de la Société pour l'année financière clôturée le 31 décembre 2014.

Le Liquidateur est autorisé également à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés décident de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés décident que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Sixième résolution

Les Associés décident d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35285. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197280/167.

(150220060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Summit Partners WT-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 100.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 130.629.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of November.

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Helinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depository of the present deed.

There appeared:

SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, USA, registered with the Register of Delaware's Secretary of State under registration number 3950983, represented by its general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.P. a limited partnership, represented by its general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.L.C., a limited liability company, all having their registered office at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

here represented by Mr. Brian Gillot, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on October 30, 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Summit Partners WT-B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.629, incorporated on 18 June 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 September 2007, number 2056 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 13 March 2009 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 May 2009 under number 1034.

The appearing party, representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the Liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the Liquidator and of the Liquidator's remuneration.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes the following resolutions which it requires the notary to enact:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the sole shareholder decided to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decided to appoint as liquidator Merlis S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.320, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (the “Liquidator”).

Third resolution

The sole shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to his willingness.

The sole shareholder resolved to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name and residence, this proxyholder signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trois novembre.

Pardevant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII- B, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, enregistré avec le Registre du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3950983, représenté par son general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.P., un limited partnership, dûment représenté par son general partner SUMMIT PARTNERS PE VII, L.L.C., une limited liability company ayant tous leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Brian Gillot, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 30 octobre 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante représente la totalité du capital social de Summit Partners WT-B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.629, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2056 en date du 21 septembre 2007 (ci-après la “Société”). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 mars 2009 suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1034, en date 19 mai 2009.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société, déclare avoir renoncé à tout droit de convocation, l'assemblée générale des associés régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un Liquidateur; et

3) Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la rémunération du Liquidateur.

Ayant dûment examiné chaque point à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés prend unanimement et requière le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution adoptée, l'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur Merlis S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320 (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exécution de ses fonctions, le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir demander des autorisations supplémentaires à l'assemblée générale des associés dans les cas où cela est requis.

Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de prendre des mesures d'enregistrement automatiquement; renoncer à tout droit réel, droit préférentiel, hypothèque, action en annulation; donner son accord pour la levée, avec ou sans paiement, de tous les enregistrements de droit préférentiel ou hypothèque, transcription, saisie, opposition ou tout autre entrave.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature à sa discrétion. L'associé unique décide d'approuver la rémunération du Liquidateur ainsi que convenue entre les parties concernées.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GILLOT et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35464. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197312/128.

(150220989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Personem (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8832 Rombach (martelange), 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 144.368.

L'an deux mille quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PERSONEM (SPF) S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.368, constituée par-devant Maître Karine Reuter, alors notaire de résidence à Redange-Attert, suivant acte reçu le 7 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 373 du 19 février 2009, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, alors notaire de résidence à Diekirch, suivant acte reçu le 5 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1008 du 26 avril 2013 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Grégory HUBERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville;

L'assemblée renonce à l'unanimité à la nomination d'un scrutateur et d'un secrétaire.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) et divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- 1) Remplacement d'administrateur
- 2) Remplacement de commissaire aux comptes
- 3) Changement du siège social
- 4) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur François GEORGES avec décharge pour l'exercice de ses fonctions et nomme en son remplacement pour finir son mandat Monsieur Pascal REMOUCHAMPS, administrateur, né le 28 novembre 1963 à Liège (B), demeurant à L-1461 Luxembourg, 3, Côte d'Eich

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de Global Perspectives sarl, comme commissaire aux comptes avec décharge pour l'exercice de ses fonctions et décide de nommer commissaire aux comptes pour finir son mandat La Fiduciaire Comptable Comptafisc sarl, ayant son siège social à L-8832 Rombach(Martelange) 18, route de Bigonville (RCS B 144.397);

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de Luxembourg à L-8832 Rombach(Martelange) 18, route de Bigonville et de changer en conséquence l'article 3, 2 e phrase des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante

"Le siège social est établi à Rombach/Martelange"

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société et évalués à huit cent euros (800.-€).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Grégory HUBERT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 18 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19648. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197196/74.

(150220332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Times Square Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.862.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth of November,

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Time Square Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 194844,

Here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Times Square Propco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 194862 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on February 11, 2015 by and before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 969 on April 10, 2015. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides and resolves:

That BRE/Management 7 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 180304 is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company (the "Liquidator").

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the Liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the Liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the Liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the Liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the Liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the Liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the Liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the Liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the Liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145 of the Law.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145 of the Law.

The Liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the Liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Sole Shareholder, if any, in accordance with article 151 of the Law.

That the Liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le six novembre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Times Square Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194844,

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Times Square Propco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille livres sterling (15.000 GBP), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 194862 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 11 février 2015 par Maître Cosita Delvaux, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 969 le 10 avril 2015. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les Associés décident la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

Que BRE/Management 7 S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180304 est nommée en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société (le «Liquidateur»).

Que le Liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le Liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou à d'autres débiteurs qu'il paie les sommes qu'il s'engage à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le Liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le Liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145 de la Loi.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 de la Loi ne sera nécessaire.

Que le Liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le Liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé Unique, si besoin, conformément à l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société décide d'octroyer pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26100. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015197324/171.

(150220246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Transports Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 3, Z.A.C. Happerfeld.

R.C.S. Luxembourg B 201.994.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Claude FRÈRES, transporteur, né le 27 juin 1984 à Luxembourg, demeurant à L-9774 Urspelt, 83, Beim Schlass;

2. Monsieur Aloyse FRÈRES, transporteur, né le 18 mars 1944 à Bockholtz, demeurant à L-9807 Hosingen, 15, Cité Thiergart;

3. Madame Marie-Thérèse THIES, née le 2 mars 1952 à Pintsch, demeurant à L-9807 Hosingen, 15, Cité Thiergart.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'organisation et le transport national et international de marchandises par route.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Transports Frères S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Parc Hosingen.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant

plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Claude FRÈRES, pré-qualifié, soixante-dix parts sociales	70 parts
- Monsieur Aloyse FRÈRES, pré-qualifié, quinze parts sociales	15 parts
- Madame Marie-Thérèse THIES, pré-qualifiée, quinze parts sociales	15 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude FRÈRES, transporteur, né le 27 juin 1984 à Luxembourg, demeurant à L-9774 Urspelt, 83, Beim Schlass.

- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9806 Hosingen, 3, Z.A.C. Happerfeld.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la(les) partie(s) comparante(s) au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle(s)-ci doit(doivent) être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la (les) partie(s) comparante(s).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRÈRES, A. FRÈRES, M.- T. THIES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 03 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20664. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197325/161.

(150221858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Simile Venture Partners SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.427.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Simile Venture Partners SPF S.A.", a public company limited by shares ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28 rue Edward Steichen, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph EL-VINGER, then notary residing in Luxembourg, dated 11 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1567 of 22 June 2014, whose articles of association have been amended the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 336 of 7 February 2015, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 169.427.

The meeting is presided by Mr. Gerald STEVENS, Avocat à la Cour, residing professionally at 3b boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting appoints as scrutineer Mrs. Ervina SADIKU, corporate assistant, residing professionally at 3b boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman has declared and requested the officiating notary to state:

I. That it appears from the attendance list established and verified by the member of the board of the meeting that the five hundred thousand (500,000) Class A Shares, the twenty-two (22) Class B Shares, the one hundred (100) Class C Shares and the one hundred thirty-five (135) Class D shares, representing the whole corporate capital, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter, and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to decrease of the corporate capital to the extent of four hundred twenty-nine thousand five hundred fifty-seven euros (EUR 429,557.-) in order to bring it from its present amount of five hundred thousand two hundred fifty-seven euros (EUR 500,257.-) to seventy thousand seven hundred euros (EUR 70,700.-) by cancelling four hundred twenty-nine thousand five hundred fifty-seven (429,557) existing Class A Shares in such a way that the corporate capital of the company shall amount seventy thousand seven hundred euros (EUR 70,700.-) represented by seventy thousand seven hundred (70,700) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Reduction of Capital");

Decision to allocate the proceeds of the Reduction of Capital to the share premium account and at least not to operate any reimbursement to the shareholders before the expiry of the term set forth at article 69(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies;

2. Decision to convert twenty thousand four hundred forty-three (20,443) Class A Shares into two thousand one hundred seventy eight (2,178) Class B Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class C Shares and thirteen thousand three hundred sixty-five (13,365) Class D Shares;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above mentioned Reduction of Capital and the conversion of share classes;

4. Decision to reduce the Company's legal reserve by an amount of forty two thousand nine hundred fifty six euros (EUR 42,956.-) in order to bring it from its current amount of fifty thousand twenty six euros (EUR 50,026.-) to seven thousand and seventy euros (EUR 7,070.-), so that the remaining legal reserve still corresponds to 10% of the share capital of the Company and allocation of the reduced amount of forty-two thousand nine hundred fifty-six euros (EUR 42,956.-) to a freely distributable reserve.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary meeting of shareholders decides to decrease the corporate capital of the Company to the extent of four hundred twenty-nine thousand five hundred fifty-seven euros (EUR 429,557.-) in order to bring it from its present amount of five hundred thousand two hundred fifty-seven euros (EUR 500,257.-) to seventy thousand seven hundred euros (EUR 70,700.-) by cancelling four hundred twenty-nine thousand five hundred fifty-seven (429,557) existing Class A Shares in such a way that the corporate capital of the company shall amount seventy thousand seven hundred euros (EUR 70,700.-) represented by seventy thousand seven hundred (70,700) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each. The allocation of the cancellation of Class A Shares between the holders of Class A Shares is set forth in detail in the shareholders agreement concluded for such purpose among all the shareholders of the Company at the date hereof.

The meeting decides to allocate the proceeds of the Reduction of Capital to the share premium account and at least not to operate any reimbursement to the shareholders before the expiry of the term set forth at article 69(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies

The rights of the shareholders holding Class A Shares on the share premium account are set forth in detail in the shareholders agreement mentioned above.

All powers are conferred to the board of directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments and shareholder's reimbursement depending on cash flow contingencies.

Second resolution

The extraordinary meeting of shareholders decides to convert twenty thousand four hundred forty-three (20,443) Class A Shares into two thousand one hundred seventy-eight (2,178) Class B Shares, four thousand nine hundred (4,900) Class C Shares and thirteen thousand three hundred sixty-five (13,365) Class D Shares.

The description of the Class A Shares being converted and the allotment of such reclassified Shares among the shareholders of the company are also set out in the shareholders agreement mentioned above.

Third resolution

The extraordinary meeting of shareholders decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association in order to reflect the reduction of the share capital and the conversion of the shares resolved here before so as to give it the following wording:

« **Art. 5.** The share capital is set at seventy thousand seven hundred Euros (EUR 70,700.-), divided into fifty thousand (50,000) Class A Shares, two thousand two hundred (2,200) Class B Shares, five thousand (5,000) Class C Shares and thirteen thousand five hundred (13,500) Class D Shares, all such shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.»

Fourth resolution

The extraordinary meeting of shareholders resolves to reduce the Company's legal reserve by an amount of forty-two thousand nine hundred fifty-six euros (EUR 42,956.-) in order to bring it from its current amount of fifty thousand twenty-six euros (EUR 50,026.-) to seven thousand seventy euros (EUR 7,070.-), so that the remaining legal reserve still corresponds to 10% of the share capital of the Company.

The meeting further resolves furthermore to allocate the reduced amount of forty-two thousand nine hundred fifty-six euros (EUR 42,956.-) to a freely distributable reserve.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et ayant son siège social à Luxembourg sous la dénomination de «Simile Venture Partners SPF S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1567 du 22 juin 2012, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 336 du 7 février 2015, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B, numéro 169.427.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Gérald STEVENS, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 3b boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, et l'assemblée élit comme scrutatrice Madame Ervina SADIKU, assistante administrative, avec adresse professionnelle au 3b boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président expose et demande au notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cent mille (500.000) Actions de Classe A, les vingt-deux (22) Actions de Classe B, les cent (100) Actions de Classe C et les cent trente-cinq (135) Actions de Classe D, constituant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante-sept euros (EUR 429.557,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent mille deux cent cinquante-sept euros (EUR 500.257,-) à soixante-dix mille sept cents euros (EUR 70.700,-), par annulation de quatre cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante-sept (429.557,-) actions de Classe A, de sorte que le capital social de la société s'élèvera dorénavant à septante mille sept cent euros (EUR 70.700,-), représenté par soixante-dix mille sept cents (70.700) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (la «Réduction de Capital»);

Décision d'affecter la recette de la Réduction de Capital au compte de prime d'émission, et à tout le moins de n'opérer aucun remboursement aux actionnaires avant l'expiration du délai prévu à l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

2. Décision de convertir vingt mille quatre cent quarante-trois (20.443) Actions de Classe A en deux mille cent soixante-dix-huit (2.178) Actions de Classe B, quatre mille neuf cents (4.900) Actions de Classe C et treize mille trois cent soixante-cinq (13.365) Actions de Classe D; et

3. Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la Réduction de Capital et la conversion de classe d'actions mentionnées ci-dessus.

4. Décision de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de quarante-deux mille neuf cent cinquante-six euros (EUR 42.956,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille vingt-six euros (EUR 50.026,-) à sept mille soixante-dix euros (EUR 7.070,-), et allocation du montant réduit de quarante-deux mille neuf cent cinquante-six euros (EUR 42.956,-) à une réserve librement distribuable.

Alors l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante-sept euros (EUR 429.557,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq

cent mille deux cent cinquante-sept euros (EUR 500.257,-) à soixante-dix mille sept cents euros (EUR 70.700,-), par annulation de quatre cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante-sept (429.557,-) Actions de Classe A, de sorte que le capital social de la société s'élèvera dorénavant à soixante-dix mille sept cents euros (EUR 70.700,-), représenté par soixante-dix mille sept cents (70.700) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune. L'affectation de la recette de l'annulation des Actions de Classe A entre actionnaires de Classe A est organisée en détail dans une convention d'actionnaires conclue à cet effet entre tous les actionnaires de la Société en date de ce jour.

L'assemblée décide d'affecter la recette de la Réduction de Capital au compte de prime d'émission, et à tout le moins de n'opérer aucun remboursement aux actionnaires avant l'expiration du délai prévu à l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les droits des actionnaires détenteurs d'Actions de Classe A sur le compte de prime d'émission sont plus amplement décrits dans la convention d'actionnaires mentionnée ci-avant.

L'assemblée confère tout pouvoir au conseil d'administration pour opérer les adaptations comptables nécessaires les remboursements aux actionnaires selon les contingences de trésorerie.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir vingt mille quatre cent quarante-trois (20.443) Actions de Classe A en deux mille cent soixante-dix-huit (2.178) Actions de Classe B, quatre mille neuf cents (4.900) Actions de Classe C et treize mille trois cent soixante-cinq (13.365) Actions de Classe D.

La description des Actions de Classe A ainsi converties et l'attribution des Actions ainsi reclassifiées entre les actionnaires de la société fait également l'objet de la convention d'actionnaires mentionnée ci-avant.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ainsi que la conversion des actions décidées ci-avant afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital de la Société, émis et souscrit, est fixé à soixante-dix mille sept cents Euros (EUR 70.700,-), divisé en cinquante mille (50.000) Actions de Classe A, deux mille deux cents (2.200) Actions de Classe B, cinq mille (5.000) Actions de Classe C et treize mille cinq cents (13.500) Actions de Classe D, toutes actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. »

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de quarante-deux mille neuf cent cinquante-six euros (EUR 42.956,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille vingt-six euros (EUR 50.026,-) à sept mille soixante-dix euros (EUR 7.070,-), pour que la réserve légale restante corresponde toujours à 10% du capital de la Société.

L'Assemblée décide par ailleurs d'allouer le montant réduit de quarante-deux mille neuf cent cinquante-six euros (EUR 42.956,-) à une réserve librement distribuable.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. STEVENS, E. SADIKU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 1^{er} décembre 2015. 2LAC/2015/27222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197247/201.

(150220570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Roamic Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Mertert, 17, Fausermillen.

R.C.S. Luxembourg B 201.980.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den dreiundzwanzigsten Tag im Monat November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft „ROAMSYS S.A.“, mit Sitz zu L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 172.752, hier vertreten durch Herrn Hendrik Höhdorf und Herrn Thorsten Kläs, beide geschäftsansässig in L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses, und

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Eurobase GmbH, mit Sitz in L-6689 Mertert, 17, Fausermillen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 92.135, hier vertreten durch Herrn Klaus Rainer Hank und Herrn Peter Kühnel, beide geschäftsansässig in L-6689 Mertert, 17, Fausermillen.

Diese Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Erschienenen errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Roamic Administration S.à r.l."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mertert.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb eines Unternehmens zur Erstellung von Business Support Systemen, Dataclearing-Systemen sowie Bereitstellung von Leistungen im Bereich IT- und Unternehmensberatung.

Sie hat des Weiteren zum Zweck die Ausübung der Funktion des Komplementärs der zu gründenden Kommanditgesellschaft „Roamic S.à r.l. & Cie S.e.c.s.“.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Gegenstand der Gesellschaft sind den Erwerb, den Besitz, die Förderung, die Verwaltung und den Verkauf jeder Art von Immobilien im Großherzogtum Luxemburg wie im Ausland.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfälle eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuzahlen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2016.

Zeichnung der Anteile

Die einhundert (100) Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- ROAMSYS S.A., vorbenannt, fünfzig	50 Anteile
2.- Eurobase GmbH, vorbenannt, fünfzig	50 Anteile
TOTAL: EINHUNDERT	100 Anteile

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu den technischen Geschäftsführern der Kategorie A und B werden ernannt:

- Herr Peter KÜHNEL, Diplom-Ingenieur, geboren am 4. Oktober 1967 in Trier (D), wohnhaft in D-54338 Schweich, Zur Eidechsmauer 19, technischen Geschäftsführern der Kategorie A, und

- Herr Hendrik HÖHNDORF, Diplom-Ingenieur, geboren in Dortmund (D) am 22. Januar 1964, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Graf-Siegfried-Straße 83, technischen Geschäftsführern der Kategorie B

2.- Zu den administrativen Geschäftsführer der Kategorie A und B werden ernannt:

- Herrn Klaus-Rainer Hank, Diplom Informatiker und Diplom-Wirtschaftsingenieur, geboren in Trier, am 11 Juli 1968, wohnhaft in Isseler Hof 21a, D-54338 Schweich-Issel, administrativen Geschäftsführer der Kategorie A, und

- Herrn Thorsten Kläs, Dipl. Betriebswirt und Diplom Wirtschaftsjurist, geboren am 5. Oktober 1977 in Trier, wohnhaft in D-54290 Trier, 7, Weidegasse, administrativen Geschäftsführer der Kategorie B

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers der Kategorie A zusammen mit dem technischen Geschäftsführer der Kategorie B, durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers der Kategorie A zusammen mit dem administrativen Geschäftsführer der Kategorie B oder durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers der Kategorie B zusammen mit dem administrativen Geschäftsführer der Kategorie A.

3.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6689 Mertert, 17, Fausermillen.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Hendrik Höhndorf, Thorsten Kläs, Peter Kühnel, Klaus Rainer Hank, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 24 novembre 2015. 1LAC/2015/36999. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. November 2015.

Référence de publication: 2015197224/119.

(150221303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

SFLW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 115.311.

L'an deux mille quinze, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SFLW S.A., établie et ayant son siège social au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115311, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 28 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1167 du 15 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Wagener, avocat avoué, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Cédric Schirrer, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristina De Angelis, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Bertrand Vigneron, né à Cholet (France), le 29 septembre 1969, demeurant à Cholet (49) France 2, Square des Jardiniers.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SCHIRRER, C. DE ANGELIS, J. WAGNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36290. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197278/59.

(150221133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

**Asad Pneu S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pro Pneu Nord S.à r.l.).**

Siège social: L-9676 Noertrange, 50, Op der Hekt.
R.C.S. Luxembourg B 180.463.

L'an deux mille quinze, le quatre novembre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

ont comparu:

1.- Monsieur Joé BORMANN, administrateur de société, né à Wiltz, le 14 juillet 1989, demeurant à L-9570 Wiltz, 5-7, rue des Tondeurs;

2.-Monsieur Asad ADROVIC, salarié, né à Berane(Monténégro), le 11 décembre 1983, demeurant à L-9676 Noertrange, 50, Op der Hekt;

3.- Madame Sanela KURTALIC, employé privée, née à Stip(MK), le 08 février 1988, demeurant à L-9544 Wiltz, 15, rue Hannelanst.

ici représentée par Madame Amela KURTALIC, employée privée, née à Stip(MK), le 22 août 1985, demeurant à L-9570 Wiltz, 7, rue des Tondeurs;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Monsieur Joé BORMANN, prénommé, et Monsieur Asad ADROVIC, prénommé, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée Pro Pneu Nord Sàrl (2013 2442 267) avec siège social à L- 9635 Bavigne, 21, rue Bocks Lay;

B 180463,

originellement constituée sous la dénomination de «Constructions BORMANN Joé» suivant acte reçu par Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, en date du 13 septembre 2013, publié au Mémorial C no 2800 du 08 novembre 2013, page 134.389;

modifié suivant acte, reçu par Maître Joëlle SCHWACHTGEN, prénommé, en date du 04 juillet 2014, publié au Mémorial C no 2444 du 11 septembre 2014, page 117.278.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Monsieur Joé BOMANN, prénommé, déclare alors céder et transporter sous les garanties de droit CINQUANTE (50) parts sociales à Monsieur Asad ADROVIC, prénommé.

Monsieur Asad ADROVIC est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ladite date et il a droit à partir de là aux revenus et bénéfices auxquels ces parts donnent droit et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Les cédants reconnaissent avoir reçu du cessionnaire le prix de la cessation avant les présentes dont quittance.

Monsieur Asad ADROVIC, prénommé, et Madame Sanela KURTALIC, prénommée, en leur qualité de gérants de ladite société déclarent au nom de celle-ci, accepter la cession intervenue, le tout conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Suite à cette cession, la société Pro Pneu Nord Sàrl est une société unipersonnelle avec Monsieur Asad ADROVIC comme associé unique.

Première résolution

En conséquence, l'article 5 est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent-vingt-cinq euros (125,00.-€) chacune, réparties comme suit:

Monsieur Asad ADROVIC, prénommé, cent parts sociales	100
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été souscrites et libérées intégralement par Monsieur Asad ADROVIC, préqualifié.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéficiaires.»

Ensuite, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

Le nom de la société est changé de Pro Pneu Nord Sàrl en ASAD PNEU SARL et le premier article aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** La société adopte la dénomination de
«ASAD PNEU SARL»

Troisième résolution

Le siège social de la société est transféré de L-9635 Bavigne, 21, Rue Bocks Lay à L-9676 Noertrange, 50, Op der Hekt et le premier alinéa de l'article 2 aura la teneur suivante:

« **Art. 2. Al.1.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.»

Quatrième résolution

Madame Sanela KURTALIC, prénommée, et Monsieur Asad ADROVIC sont révoqué comme gérants de la société et décharge leur est accordée.

Cinquième et dernière résolution

Monsieur Asad ADROVIC, prénommé, est nommé comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.
La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bormann, Adrovic, Kurtalic, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19618. Reçu soixante-quinze euros (75,00€).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C.

Clervaux, le 03 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197185/77.

(150220203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

OCM Luxembourg EPF III Tie Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.023.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1603 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015197152/9.

(150220793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.